

**Décret n° 98 - 24 du 22 janvier 1998
portant nomination d'un conseiller spécial du
Président de la République**

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 001-97 du 29 octobre 1997 portant nomination du ministre, directeur du cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

DECRETE :

Article premier.- Monsieur *ONDONGO Gilbert* est nommé conseiller spécial du Président de la République, chargé de l'économie et des finances.

Article 2.- Monsieur *ONDONGO Gilbert* percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur *ONDONGO Gilbert*, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville, le **22 Janvier 1998**



Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-